



AIACE

Association Internationale des Anciens de l'Union européenne

Plus de 13.000 adhérents – ouverte aux anciens de toutes les institutions et tous les organes



Le Président

51 /2021

Bruxelles, le 6 mai 2021

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU PRESIDENT SORTANT (2020-2021)

Les rapports d'activités des exercices précédents ont été publiés sur le site de l'AIACE.

1.- LE CONTEXTE EXCEPTIONNEL DE LA PANDÉMIE DU COVID-19.

Le contexte de la crise de cette pandémie, à l'origine des perturbations de notre travail, menace toujours nos activités à l'heure actuelle et dans un horizon peu prévisible, sans perspectives certaines et proches de les voir surmontées. Ce fait, avec l'appui du Bureau et d'un Secrétariat particulièrement dévoué, nous a amené d'une part à réorganiser nos moyens de travail et d'autre part, dans une approche de prudence, à annuler, voir reporter des rendez-vous statutaires. Bref, tout en maintenant une activité sans cesse, on a privilégié les échanges électroniques plus que jamais, les procédures écrites et les réunions télématiques. Tout ceci a fait l'objet d'une communication détaillée à l'attention du Conseil d'Administration.

2.- LA POURSUITE DE NOS ACTIVITÉS DANS UN CADRE DE COOPÉRATION ET DE CONCERTATION AVEC L'ADMINISTRATION.

Le cadre de l'accord avec la Commission - dont le 10ème anniversaire a fait l'objet d'une commémoration lors de l'exercice précédent – ainsi que nos activités internes constituent notre référence et l'espace où nous faisons valoir nos priorités tout en se coordonnant au niveau interne dans la défense de nos intérêts.

Ce cadre, tout en mettant à profit l'expertise prouvée de notre association, permet toujours, comme on le sait, un dialogue structuré avec l'administration : il y a lieu de rester attentifs dans le suivi des dossiers afférents à ces priorités et une attention proactive a continué à présider la gestion de notre association.

Nos travaux se sont bien évidemment concentrés sur les dossiers connus d'intérêt prioritaire.

- 2.1.- Pensions :

L'expertise prouvée de l'AIACE – comment ne pas se souvenir et rendre hommage une fois encore à Ludwig Schubert - reflétée dans un document consolidé élaboré grâce au travail de

15 Sections : Belgique/België – Danmark - Deutschland – Éire/Irland - España - France – Ελλάς/Grèce - Italia – Luxembourg - Nederland – Österreich – Portugal – Suomi/Finland – Sverige - United Kingdom

Adresse administrative : Commission européenne, N105 00/036, B-1049 Bruxelles, Belgique

Téléphone : ligne directe (+32-2)295.29.60 standard (+32-2) 299.11.11

Adresse électronique : aiace-int@ec.europa.eu Site Web: www.aiace-europa.eu

N° d'entreprise: 0408999411

Martin Clegg, a continué à être mise à profit dans le cadre de notre dialogue avec l'Administration. La défense du système reste toujours un emblème et un axe des droits dans l'essence de notre fonction publique.

Le Groupe technique Rémunérations, où siègent nos collègues Martin Clegg, Félix Gérardon et Sylvie Jacobs, constitue l'enceinte de référence. Le Groupe a examiné un nombre de rapports et propositions présentées par l'administration, notamment ceux émanant de l'Eurostat, relatifs à la mise à jour annuelle du niveau des salaires et pensions ainsi que les coefficients correcteurs selon la Méthode, à l'évaluation actuarielle du régime de pension, y compris la détermination annuelle du taux de contribution salariale et à l'évaluation du passif au titre de ce dernier régime.

- **2.2.- RCAM :**

Quant à la révision des DGE, la modification concernant la maladie grave et le handicap a déjà été adoptée. En ce qui concerne la révision générale des DGE, les travaux n'ont guère avancé depuis l'année dernière au sein du groupe de travail du CGAM où nous sommes représentés. Il est à espérer que les travaux sur la révision des DGE reprendront rapidement par la suite. Eva Dudzinska a envoyé des comptes rendus aux contacts désignés dans les sections individuelles, et le fera à nouveau dès qu'il y a une évolution.

Un sous-groupe s'est penché sur les nouveaux coefficients d'égalité applicables à partir du 1^{er} janvier 2021. La proposition du CGAM adoptée à l'encontre de l'avis de l'AIACE – a été rejetée par les chefs d'administration, qui ont reporté leur décision à leur réunion de mars. En dépit des efforts du Président du CGAM, peu d'avancées ont pu être obtenues et les coefficients d'égalité sont entrés en vigueur le 1^{er} avril. Les codes contestés par l'AIACE feront l'objet d'un examen détaillé d'ici à la prochaine réunion des chefs d'administration.

Quant au dépistage, les nouveaux programmes sont en place. Une série de centres ont été agréés dans 6 pays; les contacts se poursuivent pour étoffer la liste et couvrir plus de pays, mais avec fort peu de progrès notable l'année dernière. En revanche, il semble que l'ajout de nouveaux centres se soit accéléré ces derniers temps. La question a été évoquée avec le nouveau directeur du PMO.

Nos représentants au CGAM sont Eva Dudzinska, Michael Hocken et Sylvie Jacobs.

- **2.3.-Le Social :**

Au fil du temps, il a été mis en évidence l'intérêt et les résultats très positifs de la collaboration institutionnelle « AIACE-Administration » dans le cadre de l'accord signé avec la commission dont le 20ème anniversaire a fait l'objet d'une déclaration conjointe que j'ai eu l'honneur de signer avec le Président Juncker (<https://aiace-europa.eu/wp-content/uploads/2017/08/DECLARATION-CONJOINTE.pdf>)

D'ailleurs, il est à noter qu'à l'issue de nos négociations avec la Commission et dans ce contexte, on a obtenu une majoration significative de la subvention octroyée par la Commission qui finance la gestion des actions sociales, notamment dans les sections.

Malgré les contraintes du confinement l'activité dans ce domaine est restée maintenue sans discontinuer. En effet au sein des sections, leurs interventions pour faire face aux besoins des retraités (y compris les non adhérents) ont été nombreuses. Elles ont mis en évidence l'utilité dans la pratique de cette coopération institutionnelle AIACE-Commission où les « ambassadeurs » ont fait preuve de leur utilité ; l'aspect de proximité avec l'ancien en situation de besoin et le soutien de la DG HR et du PMO honorent toujours cette belle initiative.

À ce propos, répertorier les cas dont on s'est occupé, ayant eu une dimension horizontale et significative, reste une tâche à entreprendre en vue d'une mise en commun au profit de toutes les sections et qui pourrait utilement faire l'objet d'un séminaire « Malaga 2 ».

- 2.4.- Information et communication :

Le Secrétariat général constitue l'axe de la mise en commun et de la diffusion de toute information utile aux sections et aux adhérents. En effet, une des valeurs ajoutées de l'AIACE est de rendre ce service où l'information, la mise en contact et l'intermédiation vis-à-vis de l'administration sont dans la nature et l'esprit de nos buts statutaires au service des anciens dans son ensemble.

Au fil de cette période, la communication et toute information n'ont pas cessé, puisque, d'ailleurs, la plupart de ces informations sont diffusées par courrier et moyens télématiques. Dans les domaines ci-dessus, le Secrétariat général a joué de manière permanente ce rôle de rendre informés les adhérents.

Notre revue AIACE VOX a fait preuve tout au long de cette nouvelle époque d'un effort tout particulier, avec un nouveau comité de rédaction et des innovations pour la rendre plus attirante. Il faut souligner les efforts consentis par l'OIB pour imprimer et diffuser le VOX en pleine période de confinement.

Enfin notre site web et le réseau Yammer, entretemps remplacé par Teams, continuent à être des moyens de communication où des efforts accrus devront se poursuivre.

Les séminaires de préparation à la retraite – où comme on le sait l'AIACE joue un rôle actif - ont fait l'objet d'un changement structurel vu que la participation présenteielle a été remplacée par des vidéos et des séances virtuelles de questions et réponses.

2.5.- Assurances :

En matière d'assurances il n'y a pas eu de nouveaux développements au cours des années 2020/2021. Toutefois, l'assureur de la police Assistance Voyage a décidé de la dénoncer au 1^{er} juillet 2021 vu le peu de succès. Le courtier s'efforce de trouver une assurance similaire. Vous trouverez toute info concernant les assurances promues par l'AIACE ici : « <https://aiace-europa.eu/assurances/> ». W. Hoebeeck et ses collègues continuent de veiller sur nos assurances.

3.- LE CAS PARTICULIER DU BREXIT. LA GESTION DES EFFETS DU RETRAIT DU ROYAUME-UNI SUR LES DROITS DE NOS RETRAITÉS.

Les conséquences du Brexit ont fait l'objet d'un travail aussi solide que dévoué de la part de nos collègues de l'AIACE (je ne peux manquer de citer Richard Hay dans ce contexte) et d'une

attention toute particulière de la part de la DG HR au sein du paquet du négociateur Michel Barnier ; cela a permis de déboucher sur des résultats très satisfaisants à l'heure actuelle. Ce qui a fait l'objet de notre reconnaissance lors de nos pourparlers avec le cabinet. Il reste toutefois quelques problèmes qui n'ont pas encore trouvé de solution.

4.- LES RENDEZ-VOUS STATUTAIRES. L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. LE CA

J'ai déjà fait mention des contraintes nous ayant obligés à annuler les ASSISES 2021 et par conséquent l'AG présentielle.

Étant donné la nécessité de prendre plus de décisions par procédure écrite, j'ai souhaité l'introduire dans le Règlement intérieur en vue de formaliser de façon normative ce *modus operandi* exceptionnel.

Les réunions du CA d'octobre 2020 et mars 2021 se sont tenues télématiquement et de manière restreinte avec un nombre limité de points à traiter.

Les réunions du Bureau se sont déroulées de manière télématique.

5.- LES COMPTES ET LE BUDGET DE L'ASSOCIATION.

Les comptes de l'exercice 2020 sont fortement influencés par les conséquences de la pandémie. Si les réunions ont pu se dérouler presque normalement jusqu'en février 2020, elles ont été annulées par après (CA et AG). D'autre part, les Institutions ont augmenté leur contribution à la suite des démarches effectuées en 2019. Il en résulte que le montant des recettes sera fortement supérieur aux dépenses de l'exercice. Un montant de 25.000€ a été transféré à la Fondation Roi Baudouin dans le cadre du soutien apporté aux victimes de la pandémie ; ce montant sera prélevé sur les « réserves » de l'Association. Le CA a décidé d'attribuer un montant complémentaire de 57.500€ pour les Actions Sociales, à répartir entre les Sections qui doivent faire face aux besoins spécifiques de la situation exceptionnelle.

L'annulation des Assises 2020 a entraîné un coût, à savoir tout le travail réalisé par Artion en amont de l'annulation (25.153,40€, dont seulement une petite partie pourra servir par la suite) et un acompte perdu pour les installations d'interprétation et de conférence (7.706€). Fort heureusement, nous ne devons aucun dédommagement à l'hôtel où devait se tenir la réunion, grâce aux négociations menées par Artion (l'important acompte payé sera remboursé à Artion par tranches). Les participants qui avaient payé un acompte pour les Assises de 2020 seront remboursés par Artion à partir d'octobre 2020, de même que ceux qui avaient laissé leur acompte de 2020 pour les Assises de 2021 ; ces acomptes seront également remboursés. Les Assises de 2022 se tiendront à Loutraki, tel que prévu en 2020.

Les Assises 2021 étant annulées, le CA a décidé de tenir une Assemblée générale virtuelle le 2 juin.

6.- L'INITIATIVE FPE

Quant à l'initiative sur la FPE, on a pu constater à notre grande satisfaction qu'elle a déjà eu une première retombée très positive (suite à notre déclaration qui a été envoyée à la Présidente von der Leyen et au Commissaire Hahn). En effet, il y a lieu de souligner le message du cabinet du Commissaire Hahn dans lequel la Commission, aussi au nom de la Présidente, tout en remerciant pour les lettres reçues, s'engage à faire participer l'AIACE au processus de consultation, dans les termes suivants :

« The Commission is very grateful for the continuous support of the members of AIACE and we commit ourselves that AIACE will be involved in the consultation process that will be launched by DG HR for the new HR Strategy in the coming months.»

L'AIACE a entretemps été saisie du large processus de consultation lancé par la DG HR en matière de nouvelle stratégie du personnel. Un groupe ad hoc a été mis sur pied pour réaliser la contribution de l'AIACE. Sous la présidence de moi-même et du Vice-Président Heinz Zourek (chargé des questions institutionnelles au sein du Bureau), il est composé de Dominique Deshayes (coordination et porte-parole), Marc Oostens (coordination des contributions conceptuelles), Didier Hespel (suivi administratif) ainsi que Panos Carvounis et Jürgen Erdmenger. Cette contribution a tenu compte des principes fondamentaux au cœur de la FPE, discutés lors de la table ronde à Lisbonne en 2019 et repris dans la déclaration, ainsi que toutes les questions qui constituent notre "espace" en tant qu'association représentative des anciens des institutions de l'Union qui jouissons d'un système de pensions régi par l'acquis de la méthode et d'une caisse maladie (le RCAM), dont la nature et les acquis constituent des axes de l'attractivité de la fonction publique.

Nous attendons maintenant les invitations de la DG HR pour notre participation au suivi (contributions, participations à des réunions, etc...)

7.-LE TERME DU MANDAT PRÉSIDENTIEL

Selon les dispositions statutaires, il a fallu lancer en décembre la procédure pour les élections statutaires de Président et de Vice-président de l'AIACE internationale en mars 2021, dont vous connaissez le résultat.

Il me reste à souligner que les travaux et les activités qu'on décrit de manière nécessairement succincte dans ce rapport, qu'on appelle « du Président », sont le fruit d'un travail collectif d'une équipe de collègues dont le dévouement dépasse souvent ce qu'on peut attendre de personnes « *n'étant finalement que des bénévoles* ». Et ceci a constitué pour moi une source d'inspiration et de motivation, créant un esprit collégial où l'expertise, l'expérience et la loyauté associative ont permis au fil de cet exercice, comme les précédents, d'aboutir à rendre possible tout ce qui est repris ici.

Un grand merci.

Joaquín DIAZ PARDO